

## **CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)**

6e Session de la Conférence des Parties contractantes

(Brisbane, Australie, 19 au 27 mars 1996)

### **RECOMMANDATION 6.10: PROMOTION DE LA COOPERATION EN MATIERE D'EVALUATION ECONOMIQUE DES ZONES HUMIDES**

1. NOTANT que les zones humides fournissent toute une gamme d'avantages à l'humanité mais que leur valeur économique n'est ni bien documentée ni bien comprise, en partie parce que les valeurs des zones humides ne sont pas dûment prises en compte dans les indicateurs monétaires existants;
2. NOTANT EN OUTRE que peu d'études ont été menées sur les valeurs non marchandes des zones humides, particulièrement dans les pays en développement;
3. PRÉOCCUPÉE de ce que les initiatives qui cherchent à conserver les zones humides sans tenir compte des forces fondamentales qui provoquent la dégradation et la disparition des zones humides ont peu de chances d'aboutir, à long terme;
4. CONSCIENTE que l'évaluation économique des biens et services que l'homme peut tirer des zones humides peut être une arme efficace, au niveau national et international, pour contrer les impacts défavorables sur les zones humides et constituer un complément à l'approche de précaution;
5. CONSCIENTE en outre que les principaux décideurs n'ont souvent aucune idée des valeurs économiques réelles des zones humides;
6. RAPPELANT qu'un certain nombre de réseaux d'experts, notamment le Groupe de spécialistes de l'évaluation des fonctions et valeurs des zones humides de Wetlands International, comprenant des experts de l'évaluation des zones humides en Europe, en Asie, en Afrique et dans les Amériques, ont déjà été établis en réponse aux préoccupations susmentionnées;
7. RAPPELANT EN OUTRE que l'évaluation des zones humides a été un sujet de préoccupation à la Conférence internationale sur les zones humides et le développement de 1995 à Kuala Lumpur, Malaisie;
8. RECONNAISSANT qu'il importe d'établir des liens plus étroits entre divers groupes d'intérêt, dans le domaine de l'évaluation des zones humides, et qu'il est nécessaire de coordonner ces initiatives et d'y collaborer afin de faciliter l'application des éléments du Plan stratégique pour 1997-2002 de la Convention de Ramsar;

#### **LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES**

9. AFFIRME qu'il est vital d'identifier et de mesurer toutes les valeurs économiques des zones humides et de faire rapport à ce sujet afin d'améliorer la sensibilisation nationale et internationale à la nécessité et aux avantages de la conservation des zones humides;

10. DEMANDE aux réseaux d'experts existants de jouer un rôle prépondérant en matière d'évaluation des zones humides et de conseiller la Convention de Ramsar sur ce sujet complexe;
11. PRIE INSTAMMENT ces réseaux nationaux et internationaux:
  - a) de poursuivre leurs efforts en matière de coopération internationale sur l'évaluation des zones humides en collaboration avec des organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées;
  - b) de faire la lumière sur les forces économiques fondamentales qui provoquent la dégradation et la disparition des zones humides;
  - c) d'entamer et/ou de soutenir des projets d'évaluation pluridisciplinaires afin de fixer le prix de la richesse non mesurée des biens et services fournis par les zones humides aux Parties contractantes à la Convention de Ramsar, aux décideurs et à la société en général;
  - d) d'aider le Bureau Ramsar à conseiller les Parties contractantes sur l'application des résultats de l'évaluation des zones humides aux politiques nationales pour les zones humides et l'environnement;
  - e) d'aider à préparer de nouvelles stratégies et initiatives de formation et des instruments adaptés, pour faciliter l'évaluation des valeurs économiques des fonctions et avantages des zones humides afin de mieux répondre aux besoins de conservation des zones humides; et
12. INVITE toutes les Parties contractantes et les groupes et organismes intéressés à soutenir cette initiative.